



## Fiche thématique Protection des animaux

### Caisses de transport de volaille

Lors du calcul du nombre maximal d'animaux par caisse de transport, il faut tenir compte des points suivants :

Ce sont les dimensions intérieures qui sont importantes pour le calcul de la surface et de la hauteur.

Pour les caisses de transport très répandues en Suisse actuellement, produites par l'entreprise UTZ (type à ouverture latérale), on obtient par exemple les mesures suivantes (à mi-hauteur des caisses) : largeur de 58,3 cm et longueur de 87,3 cm. Cela donne un fond de cage d'une surface de 5090 cm<sup>2</sup>. La hauteur intérieure de ces cages est supérieure à la hauteur minimale prescrite à l'annexe 4 OPAn, qui est de 24 cm (hauteur mesurée : 24,5 - 25,5 cm). Dans ces caisses, on obtient pour 160 cm<sup>2</sup> par kg (jusqu'à 3 kg de poids vif) un poids maximal de charge de 31,81 kg / caisse.



## Législation

Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn)

Annexe 4 Tableau 3 OPAn			Espace minimal pour le transport de volaille		
Espace minimal requis pour le transport de poules, d'oies, de canards et de dindes			Espace minimal requis pour le transport de poussins d'un jour		
Poids kg	Surface par kg de poids vif cm <sup>2</sup> /kg	Hauteur minimale du compartiment cm		Surface par animal cm <sup>2</sup>	Hauteur minimale du compartiment cm
jusqu'à 3,0 kg	160	24	Poussins/canards d'un jour	21	10
jusqu'à 5,0 kg	115	25	Oies/dindes d'un jour	35	10
jusqu'à 10,0 kg	105	30			
jusqu'à 15,0 kg	105	35			
plus de 15,0 kg	90	40			